



Question privée familiale

Par **michou54**, le 11/10/2013 à 01:13

Bonjour,

Je viens demander si cela est toujours possible de déposer une plainte contre un frère qui a battu sa soeur parce qu'elle lui tenait tête après le décès de leur père ? Les faits remontent a maintenant 33 ans. Elle est malade et ne peut plus travailler correctement depuis bien longtemps.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le 11/10/2013 à 08:21

Bonjour,

33 ans après, les faits sont prescrits, tant sur le plan pénal que sur le plan civil.